

Nombre de conseillers

En exercice : 12

Présents : 11

Pouvoir : 1

L'an deux mil dix-sept, le 12 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Henri Doranlo, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 janvier 2017

Présents : Thierry ALBERT, Régis BERTHAULT, Michel CHASLES, Isabelle COUQUIAUD, Gaëlle DANIELOU, Henri DORANLO, Annie HERVE, Olivier JEHANNE, Maryvonne GARNIER, Didier RIDARD, Jean-Luc RIDARD.

Pouvoir : Noëlle JULIEN à Isabelle COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Annie HERVE

Sommaire

2017/001. Budget communal 2016 – Décision modificative n° 3. Page 2

2017/002. Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : renouvellement de la convention multi-services. Page 2

2017/003. Accueil de stagiaires – versement d'une gratification. Page 3

2017/004. Acquisition de terrain. Page 3

2017/005. Informations diverses. Page 4

Communication de monsieur le Maire, des Adjoint, des Conseillers Municipaux délégués et des élus siégeant dans les différentes instances intercommunales.

Monsieur le Maire :

- La population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2017 est de 1 463 (population municipale 1 447 + population comptée à part 16).
- Finances : en section de fonctionnement un excédent d'environ 120 000,00 € est prévu et en section d'investissement un excédent de 53 000,00 €. Des écritures comptables sur l'exercice 2016 peuvent être, encore, rattachées à l'exercice.
Concernant le dossier Zamorano, le maire précise qu'il a demandé un rendez-vous au receveur municipal.
- Conseil municipal : une réunion aura lieu fin janvier pour notamment faire les demandes de subvention dans le cadre de la DETR sur différents dossiers et également sur une convention avec la SADIV (financée à 80 % par le département) qui aura 3 missions précises : intersection dans le bas du bourg, près de l'étang communal ; une proposition concernant l'aménagement d'un lotissement et l'aménagement d'un terrain de 2 000 m² près de l'EHPAD.
- Euréka Emplois Services est intervenu sur un futur chemin rue du Prélois, qui reliera la route du Cloy.
- Enquêtes publiques : pour les chemins mis en vente, les enquêtes publiques ont lieu du mercredi 11 janvier 2017 au vendredi 27 janvier 2017, avec permanence du commissaire-enquêteur la 1^{ère} demi-journée et la dernière demi-journée.

- Compteur Linky : de nombreuses personnes reviennent vers la commune ; des lettres en recommandée ont été adressées en mairie. Le maire explique que le 31 décembre dernier, il est intervenu avec Thierry Albert, adjoint, chez des particuliers qui n'avaient plus d'électricité. Régis Berthault, conseiller municipal, s'oppose à titre personnel à cette nouvelle obligation pour les usagers qui entraîne par l'installation de ces nouveaux compteurs du chômage.

Isabelle Couquiaud, adjointe :

- Personnel périscolaire : en remplacement de madame Lathro, madame Sonia Becquet-Paris a été embauchée du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2017, pour le service à la cantine municipale de 11 h 30 à 14 h 00.

-

Votes à main levée.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 décembre 2016 : adopté à l'unanimité

2017/001

Budget communal 2016 – Décision modificative n° 3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016, à savoir :

Crédits à ouvrir :

- | | |
|--|--------------|
| . Chapitre 66 – Article 6615 : Charges d'intérêts | + 1 000,00 € |
| . Chapitre 66 – Article 66111 : Charges d'intérêts | + 1 500,00 € |

Crédits à réduire :

- | | |
|--|--------------|
| - Chapitre 011 – Article 60633 : Fournitures de voirie | - 2 500,00 € |
|--|--------------|

2017/002

Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles : renouvellement de la convention multi-services

La commune bénéficie des services de la FGDON 35 depuis de nombreuses années. La convention qui lie la FGDON 35 avec la commune arrive à son terme, et il est proposé un nouveau projet pour la période 2017/2020.

Liste non exhaustive des services accessibles aux communes signataires :

- accès au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique,
- accès au programme de lutte collective contre les chenilles processionnaires urticantes sur inscription préalable,
- accès au programme de lutte collective contre les ragondins et les rats musqués (assurance des piègeurs comprise),
- accès au programme de lutte collective par piégeage contre les corneilles noires pour agriculteurs et particuliers,
- inscription gratuite de deux agents municipaux par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes,
- prêt de matériel de piégeage (ragondins, corneilles, pigeons, ...) avec livraison et assistance à l'installation,
- possibilité de faire transiter toute aide financière attribuée par la commune à destination de bénévoles agissant dans le cadre de missions d'intérêt collectif. (lutte ragondin ou autre...),
- accès aux sessions de formation thématiques pour élus et agents,

- accès au service de lutte contre les pigeons en milieu urbain,
- intervention gratuite d'effarouchement sur les dortoirs d'étourneaux.
- Etc...

Dans un but de simplification, l'adhésion annuelle à la convention multi-services se fera ensuite par reconduction expresse sans pouvoir excéder quatre années consécutives.

La participation financière pour l'année 2017, s'élève à 150 € (tranche des communes de 1 000 à 3 000 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion au FGDON35, convention multi-services, période 2017/2020,
- prend acte de la participation financière annuelle de la commune à savoir 150,00 €,
- autorise le maire à signer la convention entre le FGDON35 et la commune.

2017/003

Accueil de stagiaires – versement d'une gratification

Madame Isabelle Couquiaud, adjointe aux affaires scolaires, expose que Nolwen Hardy, stagiaire en périscolaire, a effectué une période de stage en fin d'année scolaire 2015/2016, soit du 13 juin au 8 juillet 2016 et deux périodes de stage en début d'année scolaire 2016/2017, soit du 6 octobre au 26 octobre 2016 et du 28 novembre au 17 décembre 2016. Elle a donné entière satisfaction lors de ces différentes périodes et madame Couquiaud propose que lui soit attribuée une gratification de 100,00 €.

Monsieur le maire, évoque également que Emilien Devillier, stagiaire à la médiathèque du 10 octobre 2016 au 16 décembre 2016, a rempli sa mission avec satisfaction, notamment la mise en place d'une formation au numérique qui a réuni une quarantaine de personnes. Monsieur le maire propose qu'une gratification supplémentaire de 200,00 € lui soit accordée.

Après avoir entendu les exposés ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'attribuer une gratification de 100,00 € à Nolwen Hardy,
- d'attribuer une gratification de 200,00 € à Emilien Devillier.

2017/004

Acquisition de terrain

Lors de sa séance du 9 novembre 2016, le conseil municipal a décidé d'acquérir la parcelle située près de la garderie périscolaire, cadastrée en section AD 488.

En séance du 13 décembre 2016, il a été proposé d'acheter une bande de terrain non entretenue de la parcelle AD 221 jouxtant la parcelle AD 488 et la voie douce allant du square des Ecoles à l'espace Arbenn.

Monsieur Doranlo a rencontré les propriétaires qui ont émis un avis favorable à la vente de cette bande de terrain.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, à l'unanimité :

- décide d'acquérir la bande de terrain non entretenue de la parcelle AD 221 au 3 rue du Prélois au prix de 40,00 € le mètre carré (superficie non connue à ce jour),
- s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des frais liés à l'acquisition, à savoir les frais de géomètre, les frais de notaire,
- s'engage à installer une clôture en limite séparative,
- nomme maître Bourgoïn, notaire des vendeurs, dont l'office notarial est situé à Rennes 4 boulevard de Chézy, pour rédiger l'acte de vente,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la constitution du dossier.

2017/005

Informations diverses

. Mairie de Baulon : un courrier du 29 novembre 2016 avec un extrait du registre des délibérations du conseil municipal, séance du 9 novembre, informent la commune de Maxent sur la révision générale du Plan Local d'Urbanisme définissant les modalités de la concertation.

. Bâtiment CFA d'Ille-et-Vilaine : remerciements pour l'aide financière accordée en 2016.

. Zone Artisanale : la vente du terrain sera faite à la Communauté de Communes de Brocéliande qui se chargera de l'aménagement.

. Régis Berthault, conseiller municipal, interpelle monsieur le maire sur les dossiers suivants :

- sur le rapprochement de la Communauté de Communes de Brocéliande avec Montfort Communauté,
- sur le dossier du bar-restaurant : où en sommes-nous ?

Concernant la Communauté de Communes de Brocéliande, le maire fait savoir qu'un cabinet d'études a été mandaté pour étudier les avantages et les inconvénients de cette fusion. Une restitution sera faite prochainement. Du côté de Montfort Communauté, certaines communes ne souhaitent fusionner seulement qu'en 2020 et non en 2018. Il précise qu'il n'y aura qu'un seul conseil communautaire, d'où une réduction du nombre d'élus.

Pour le bar-restaurant : des tractations ont lieu avec les enfants Salmon, propriétaires du fonds de commerce. Ils ont fait une proposition de travaux et d'aménagement : huisseries, mise aux normes des toilettes, aménagement pour activité de restauration. Une rencontre a eu lieu avec Eon Architecte.

. Thierry Albert, adjoint, présente à l'assemblée une esquisse de la future aire de stationnement prévue près des écoles, rue du Prélois.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close.